

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01527 Numéro SIREN : 804 356 079 Nom ou dénomination : A.S DECO
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 5446

SARL AS DECO

COMPTES ANNUELS

DÉPÔT DU

2033A - Bilan simplifié

28 MARS 2024

05446
①TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES
BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AS DECO		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DU GENERAL DE GAULLE 35140 SAINT OUEN DES ALLEUX			
Numéro SIRET*		8 0 4 3 5 6 0 7 9 0 0 0 2 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/10/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
			949	949	
	Immobilisations corporelles*	028	030	12 845	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	2 200	
Total I (5)		044	048	15 046	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	21 836
		Marchandises *	060	062	23 410
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	27 671
		Autres* (3)	072	074	12 743
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	35 672
	Charges constatées d'avance *		092	094	1 364
Total II		096	098	122 698	
Total général (I + II)		110	112	137 744	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	300		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	43 929		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	12 364		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	59 592	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 836		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	16 514		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	19 169		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	11 082	34 630	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	78 151		
Total général (I + II + III)		180	137 744		
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 822
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 598
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL AS DECO** Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice clos le 31/10/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	13 479		
	Production vendue	biens	215	214	398 740		
		services*	217	218	1 208		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)		222		3 499		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226		6 999		
	Autres produits		230		2 209		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	426 136	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		14 589		
	Variation de stocks (marchandises)*		236		(5 981)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		105 980		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240		(196)		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 3 993 - mobilier : - immobilier :)	242		78 498		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CYAE*)	243	627	244	3 341		
	Rémunérations du personnel*		250		186 014		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		22 945		
	Dotations aux amortissements*		254		6 199		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger : 259) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260)	259		262	14	
Total des charges d'exploitation (II)					264	411 407	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 729	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		8		
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294		318		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) : 347) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) : 348)	347		300	216	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		1 840		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	12 364
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	12 364
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324	2 163			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	216		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		((Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) : 249))	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. series A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)	992						
Deductions	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	323
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
		Deductif exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	14 420	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356				
	Déficits antérieurs reportables : *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	14 420	

Cesid Group

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AS DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 137 745 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 364 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	950			950
Immobilisations corporelles	45 749	999		46 748
Immobilisations financières	601	1 600		2 201
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	950			950
Immobilisations corporelles	27 703	6 200		33 902
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		999	1 600	2 599
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 895 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 116		2 116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 671	27 671	
Autres	12 744	12 744	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 364	1 364	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

ORGS. SOCIAUX-PROD. A RECEVOIR	6 279
--------------------------------	-------

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000 EURO décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 637 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/10/2022	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	7 837	4 014	3 823
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 170	19 170	
Dettes fiscales et sociales	23 366	23 366	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	11 264	11 264	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 194		
(**) Dont envers les associés	11 082		

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 11 082 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 259
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	20
RSI A PAYER	278
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	524
TAXE APPRENTISSAGE	262

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 364
-----------------------------	-------

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis	398 740		398 740
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 209		1 209
Ventes de marchandises	13 480		13 480
Produits des activités annexes			

A.S DECO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros

Siège social : 3, rue du Général de Gaulle
35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

804 356 079 RCS **RENNES**

* * * * *

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 6 février 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2023, s'élevant à 12.364,17 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 12.364,17 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 12.364,17 euros

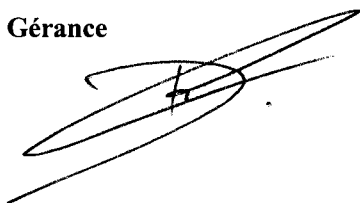
TOTAL : 12.364,17 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/10/2022	31/10/2021	31/10/2020
Dividende brut total	5.900 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	5.900 €	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	5.900 €	/	/

*Pour extrait
certifié conforme*

La Gérance



AD.